CHARTE POUR LA PROMOTION DE LA FILÈRE HORTICOLE ORNEMENTALE ET LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS EN ÎLE-DE-FRANCE

ÎLE-DE-FRANCE 2018

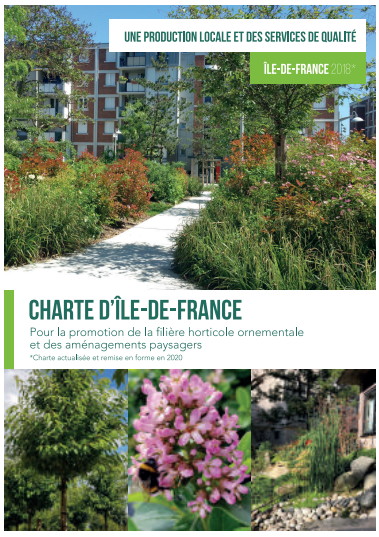

Cette charte a pour vocation de favoriser un approvisionnement local, de qualité et responsable dans la réalisation des aménagements paysagers d'Île-de-France.

C'est une démarche partenariale qui rassemble les acteurs de la fillière horticole et paysagère dans une nouvelle dynamique pour soutenir l'ancrage territorial et le développement économique de cette fillière dans notre région.

ACTEUR DU PAYSAGES, DES COLLECTIVITÉS, DONNEURS D'ORDRE PRIVÉ OU PUBLIC, HORTICULTEURS ET PÉPINIÉRISTES, SIGNEZ LA CHARTE POUR L'ACHAT LOCAL !

En adhérant à la charte, engagez-vous autour d'objectifs partagés pour concevoir et réaliser des aménagements paysagers de qualité dans le respect de notre territoire régional et d'une politique de développement durable.

Téléchargez la charte :
http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr

La Charte a été signée officiellement le 20 septembre 2018 à Salonvert, à Saint-Chéron (91)

Adhérer à la charte en signant et complétant le formulaire d'adhésion ci dessous et envoyez le à :

isabelle.vandernoot@idf.chambagri.fr

Dénomination de la structure		
Type de structure (cochez la case)	☐	Entreprise horticole et de pépinière
	☐	Entreprise paysagiste
	☐	Concepteur paysagiste
	☐	Collectivité locale, Communauté de communes
	☐	Donneur d'ordre privé ou public (EP...), élus
	☐	Centre de formation
	☐	Fédération professionnelle
	☐	Association
Représentant signataire de la structure	Nom	
	Prénom	
Site Internet		
Courriel		
Téléphone		
Adresse postale	Voie, BP,...	
	Code postal	
	Commune	

☐ Je m'engage à respecter la charte

Signature

Retrouvez le formulaire d'adhésion en ligne : **https://fr.surveymonkey.com/r/G8VSQSH**